



Réf. Farde e-Assemblées : 2584154

N° OJ : 162

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Dossiers matériel informatique reconditionné mars 2024.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à développer le concept de ville intelligente sur son territoire;

Vu l'importance de favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies ce qui est un facteur indispensable à la réussite du développement d'une ville intelligente;

Vu l'ambition de la Ville de Bruxelles de lutter efficacement contre les fractures numériques mais aussi de réduire l'impact du cycle de vie et de la fin de vie de ses équipements tel qu'expliqué dans la charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles ;

Considérant la décision n° 65 du Conseil du 18/12/2023 (farde 2564494) d'autoriser la mise en œuvre de l'initiative «Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles» ;

Considérant le projet soumis en mars 2024 dans le cadre de cette initiative ;

Considérant qu'en vertu du règlement adopté par le Conseil le 18/12/2023, les projets des asbl suivantes, tel que présenté dans leur dossier de candidature, sont considérés comme recevables dans le cadre de l'initiative « Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles » :

- Infor Jeunes Bruxelles asbl (BE 0417.635.873)

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer le matériel informatique déclassé et reconditionné demandé dans leur dossier de candidature dans le cadre de l'initiative «"Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles" à l'asbl "Infor Jeunes Bruxelles" (BE 0417.635.873).

Annexes :

[Dossier InforJeunes BXL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport du suivi global du matériel déclassé mars 2024_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

